

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 27 / 2022

OBJET :

MAINTIEN DU CCAS

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 Juin, à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : MM. Danielle BENOIST, Cécile de BEIR, David CHOLLEY, Serge DROIT, Janine CHEUL, Guy BOUAZIZ, Dominique LEJEUNE, Fabrice TANTY et Didier VERNIOL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Thierry GARNIER et Claudie PICHOT

Était absent non excusé :

Madame Cécile DE BEIR a été élue secrétaire.

Vu la proposition de M. Fontaine, trésorier principal de la trésorerie de Maintenon de supprimer le CCAS de la commune au profit d'une commission communale à vocation sociale, recue par mail le 17 Mai 2022.

Considérant le caractère confidentiel lié au CCAS et son budget autonome.

Le Maire propose au conseil municipal de conserver le C.C.A.S

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE :

DE CONSERVER le C.C.A.S et son budget

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Le 07 Juillet 2022
Et de sa publication



PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR
07 JUL. 2022
BUREAU COURRIER
ARRIVÉE